# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice: 15

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Dominique CAPRON ; Christophe CORBET ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL ; Anne Izabelle ; Mireille Berthuin.

Procurations: Frédéric GEROMIN à Stéphane MASTROPIETRO

Absents : sans objet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 4 septembre 2020

Séance ouverte à 20h00

La feuille de présence est signée par les conseillers, un pouvoir est donné par M. GEROMIN à M. MASTROPIETRO

Désignation du secrétaire de séance : P.HERVE

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance du 30 juin 2020.

Le registre des actes signés entre le 30-06-2020 et le 10-09-2020 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lectrure de l'ordre du jour et annonce la présence en tant que spécialistes de Bernard MICHON, ancien maire investi sur l'élaboration du PLU et de Mme Adeline REY, urbaniste en charge de sa rédaction.

Intervention de Patrick HERVE sur la notion de PLU en tant qu'investissement humain et financier, de sa définition largement impactée par la loi et les documents supra-communaux. Document vivant pour une douzaine d'années et pouvant être revu ou ajusté de façon règlementaire durant cette période.

## Délibération 1 : Approbation du zonage des eaux pluviales

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération, aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

## Délibération 2 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération. Patrick HERVE donne les éléments issus de l'enquête publique émanant des personnes associées et des administrés.

Aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote: APPROBATION à l'UNANIMITE

# Délibération 3 : Instauration du Droit de Préemption Urbain sur l'intégralité des zones U et AU du PLU

Madame la Maire présente le projet de délibération, précise que ce principe existait déjà lorsque le POS était notre document d'urbanisme et qu'il convient de re-délibérer en passant sous PLU.

Aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

### Délibération 4 : Soumission de la pose de clôtures à une déclaration préalable

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération, aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

#### Délibération 5 : Décision modificative du budget

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération et précise les mouvements de nature des comptes impactés.

Aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

#### Délibération 6 : Désignation d'un représentant d'Elu au dispositif LEADER Belledonne

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération et explique en quoi ce dispositif consiste.

Il est proposé que Coralie BOURDELAIN soit désignée. Aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

# Délibération 7 : Approbation du montant de l'attribution de compensation de la CC « Le Grésivaudan »

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération, explique la genèse du dispositif et le fonctionnement de celuici. Aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

## Délibération 8 : Renouvellement de la CCID (Commission Communale des Impôts directs)

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération, explique le rôle de cette commission, son fonctionnement. Elle précise la méthode de recherche de candidats par les outils de communication municipaux. Elle donne lecture de la liste des candidats. Aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote : APPROBATION à l'UNANIMITE

## Délibération 9 : Modification du prix de vente de la parcelle B1626

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération en apportant des précisions quant aux raisons justifiant cette délibération. Aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote :

APPROBATION à l'UNANIMITE des suffrages exprimés (14/14)

NPPPAV: Caroline DRIOL

L'ordre du jour est épuisé, Coralie Bourdelain invite le public à s'exprimer.

Une personne demande à améliorer la qualité de la sonorisation de la salle.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal : 20h45

Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel